



Charte exposants et fiche inscription “ Marché Nocturne” Communauté de Communes Saulieu-Morvan édition 2026

Cette charte s’adresse aux exposants présents sur le Marché Nocturne organisé par la Communauté de Communes Saulieu-Morvan - désignée CCSM - qui aura lieu le vendredi 24 Juillet à Saulieu

Article 1: Qui peut exposer et vendre?

- Les producteurs et artisans locaux situés dans la CCSM et dans la région Bourgogne, dans la limite de 90 km maximum autour de Saulieu
- Les producteurs détenteurs de la marque Valeurs Parc du Morvan, Auxois Naturellement et 100% Côte d’Or
- Les prestataires touristiques (entreprises ou associatifs) implantés sur le territoire de la CCSM peuvent également obtenir un stand
- Les stands proposant des jeux pour enfants sont également les bienvenus

Article 2: Quels produits peuvent être vendus?

Il s’agit d’un marché de producteurs, d’artisans locaux et de prestataires d’activités. Les produits doivent être créés/ fabriqués sur le territoire de la CCSM ou géographiquement proche ou labellisés “ Marque Parc du Morvan”, “Auxois naturellement” ou “ 100% Côte d’Or” et être représentatifs de notre terroir.

> Si les places disponibles ne sont pas suffisamment importantes pour répondre à la demande des exposants, les structures présentes sur la CCSM seront jugées prioritaires.

Qu’ils soient agricoles ou artisanaux, les producteurs ne doivent proposer que des produits issus exclusivement de leur propre production. Les produits achetés en vue de leur revente sur ces marchés sont strictement interdits. Ces produits doivent être conformes à la législation et réglementation en vigueur.

Le type de produit/activité annoncé lors de l’inscription devra effectivement être celui présenté lors du Marché Nocturne, sous peine d’exclusion. Les organisateurs du Marché Nocturne se réservent le droit d’interdire et d’exclure tout exposant ou produit qui ne correspond pas à cette définition.

Article 3: Dates et horaires

Chaque personne physique ou morale devra respecter les horaires. Le marché débutera à 20h et se terminera à minuit. Les stands devront être prêts dès l'ouverture du marché et les exposants devront quitter les lieux au plus tard à minuit.

L'accueil des exposants se fera à partir de 19h jusqu'à 19h45 au plus tard pour installer.

Le rangement s'effectuera à partir de minuit en fonction de l'affluence des visiteurs.

Article 4: Emplacement

Chaque exposant se verra attribuer un emplacement par la CCSM qui aura préparé au préalable un plan du marché avec la liste des producteurs participants. Ces emplacements prendront notamment en compte la répartition homogène des différents appareils électriques en fonction de leur puissances afin d'éviter les coupures de courant. Tout producteur ou artisan ne figurant pas sur la liste des participants ne pourra pas exposer au Marché Nocturne.

Article 5: Matériel et animation

Chaque exposant aura le souci de prévoir son matériel (vitrine, réfrigérée, rallonges électriques, spot, barnum...).

Les besoins éventuels en branchement électriques, mètres linéaires, stationnement de véhicule, etc, devront être communiqués à l'avance aux organisateurs du Marché Nocturne. Les besoins seront honorés sous réserve d'avoir les capacités spatiales et techniques nécessaires pour y répondre. Aucun matériel ne sera mis à disposition des exposants par la CCSM.

Un concert animera ce Marché Nocturne de 19h30 à 23h30- minuit.

Article 6: Propreté

Chaque exposant aura le souci de la propreté. Il veillera à laisser les lieux dans l'état de propreté. Chacun reprend ses poubelles, ne les laisse pas sur place.

La CCSM s'engageant dans une démarche de développement durable et écoresponsable, les marchés sont en accord avec ces notions. Ainsi, les exposants sont invités à limiter au maximum leurs déchets, à proposer des emballages recyclables, réutilisables en cas de nécessité. Des poubelles de tri seront mises à disposition par la CCSM sur le lieu de la manifestation.

Article 7: Hygiène et sécurité alimentaire

Chaque exposant est responsable de ses produits et des risques inhérents à la vente de ceux-ci.

Article 8: Litiges et rupture de contrat

En cas de litige entre exposants ou visiteurs, les organisateurs du marché statuent souverainement après avoir entendu les observations de chacun. Les organisateurs se réservent le droit de régler les litiges dans les tribunaux compétents.

Article 9: Sanctions

En cas de non-respect de la présente charte, le signataire s'expose à l'exclusion du Marché Nocturne

Article 10: Modalités d'inscription

Pour s'inscrire, chaque personne physique ou morale devra fournir les pièces administratives suivantes:

- Photocopie de sa carte d'identité/ passeport
- Photocopie de l'attestation précisant le statut d'agriculteur ou d'artisan inscrit à la Chambre des Métiers ou certificat SIRENE de l'INSEE ou extrait KBIS (inscription au RCS)
- Annexes 1 dûment remplies

Article 11 : Annulation de l'événement

En cas de condition météorologique dégradée ou d'impossibilité de maintenir le marché nocturne, les exposants seront prévenus au plus tôt. Cette annulation du marché nocturne n'entraînera aucune indemnité de la part de la CCSM.

Annexe 1- Besoins

Serez-vous muni d'un barnum (personnel)?	OUI	NON
Si oui, merci de préciser les dimensions de votre barnum		
Mètres linéaires nécessaires pour votre stand incluant le barnum		
Puissance électrique: précisez impérativement le nombre de watts et la tension en volt dont vous aurez besoin au total- nombre de watts indiqués sur les appareils Watts Volts
Branchement	Mono	TRI
Matériels nécessitant un branchement: préciser impérativement le matériel nécessitant un branchement (lampes, halogène, led, four, petit congel, bouilloire, cafetière, tireuse à bières, crêpières, etc....)		
Autres infos à nous communiquer:		

Selon le nombre d'inscriptions, la CCSM se réserve le droit de limiter la longueur du linéaire par exposant.

Nom/ prénom personne physique

.....

Nom structure/ activité

.....

Adresse

.....

Tél

.....

.....

Mail

.....

.....

Avez-vous?

Facebook	Oui Non	Si " oui", merci de préciser
Instagram	Oui Non	Si " oui", merci de préciser
Site Web	Oui Non	Si " oui", merci de préciser: www.

Profession : Agriculteur

N°SIRET.....

Artisan

N°SIRET.....

Entreprise N°

SIRET.....

Association N°

SIRET.....

